

| | |
|---|------------|
| Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale | M2 |
| Action 5 : agir au plus près des habitants | A5 |
| Equipements et partenariats institutionnels sportifs | 259 |

La Commission Permanente,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER
la convention entre X et la Région des Pays de la Loire figurant en annexe 1,

DE M'AUTORISER
à la signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Contre : Lydie BERNARD